



Le 08 août 2016

Objet : demande de renseignements et de documentation / actualisation de la menace  
Ref : AR 03/05/1999 - Art 14 et 15 ( relatif au fonctionnement des CCB)  
AR 27/03/98 – Art 7 ( relatif au système de gestion dynamique des risques )

A la suite des événements survenus samedi dernier à Charleroi, le front commun syndical souhaiterait être informé quant à l'actualisation de l'analyse des risques concernant le personnel de votre service de police et de vos infrastructures. Nous aimerions également obtenir des précisions quant aux munitions en usage au sein de votre service ( puissance – nombre de grains ).

A cette fin, et dans l'état d'esprit constructif qui régit les relations entre les membres du CCB, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer votre analyse des risques actualisée dès que possible. L'étude des mesures préconisées par ladite analyse pourrait se faire à votre meilleure convenance, de façon conjointe dans le cadre d'une commission technique ou d'un CCB planifié dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer nos salutations syndicales les plus distinguées.

Pour le SNPS

Jérôme Aoust

Pour la CGSP

Eddy QUAINO

Pour la CSC

Stéphane DELDICQUE

Pour le SLFP

Vincent GILLES